

## 4 jours d'école et l'offre périscolaire et extrascolaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30*	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h30-12h	école	école	Accueil de loisirs	école	école
12h-14h	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
14h-16h30*	école	école	Accueil de loisirs	école	école
16h30-18h	Accompagnement scolaire ou garderie	Accompagnement scolaire ou garderie	À partir de 17h : Garderie	Accompagnement scolaire ou garderie	Accompagnement scolaire ou garderie
18h-19h	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie

\* Lors de la prochaine rentrée scolaire 2021-2022, l'école maternelle de Saint-Goustan et l'école primaire du Loch vont fusionner et la nouvelle école primaire fusionnée sera désormais dénommée «Les rives du Loch». Le site de Saint-Goustan accueillera ainsi une classe de petite et moyenne section, et une classe de grande section et CP. Afin de permettre aux parents de déposer leurs enfants d'âge différent sur le site du Loch, les horaires scolaires du site de Saint-Goustan sont décalés de 15 minutes, de 8h45 à 12h15 et de 14h15 à 16h45. Les horaires périscolaires sont également décalés sur le site de Saint-Goustan : garderie de 7h30 à 8h45 et de 16h45 à 19h.

## Les tarifs

Pour répondre à la crise sanitaire et économique actuelle, liée à la Covid-19, il est décidé pour la deuxième année consécutive de geler les tarifs pour la prochaine rentrée scolaire, afin de ne pas pénaliser davantage les familles. Desurcroît, dans une démarche d'amélioration de la tarification sociale, et en cohérence avec la refonte de la tarification des services de la direction de l'Action Culturelle, il est également décidé de faire démarrer la tarification solidaire à partir d'un quotient CAF de 850 (pour les tarifs où la dégressivité ne s'appliquait pas, jusqu'alors, à un quotient < à 850) et donc d'ajuster certains taux d'effort en conséquence.

### La pause méridienne (restauration scolaire et activités méridiennes)

Taux d'effort: 0,0049

Tarif mini	0,84
Tarif maxi	4,20
Non alrén avec accord de réciprocité	4,48
Non alrén sans accord de réciprocité	4,97

### La garderie (à la demi-heure)

Taux d'effort: 0,0013

Tarif mini	0,44
Tarif maxi	1,16
Non alrén avec accord de réciprocité	1,53
Non alrén sans accord de réciprocité	1,64
Pénalité de retard par quarts d'heure de retard après la première minute entamée après 19h	6,09

### L'accompagnement scolaire (à la séance)

Taux d'effort: 0,0017

Tarif mini	0,54
Tarif maxi	1,47
Non alrén avec accord de réciprocité	1,54
Non alrén sans accord de réciprocité	1,79

### L'accueil de loisirs le mercredi

Taux d'effort: 0,0056

Tarif mini	2,47
Tarif maxi	6,20
Tarif non alrén	6,78
Pénalité de retard par quarts d'heure de retard après la première minute entamée après 19h	6,09

Pour s'inscrire aux activités périscolaires et extrascolaires

## Un dossier unique dématérialisé sur l'Espace Citoyens

Les familles des élèves alréens doivent créer un espace personnel sur l'Espace Citoyens, portail accessible depuis [www.auray.fr](http://www.auray.fr) (voir ci-dessous).

Créer un espace personnel permet d'effectuer les réservations à l'accueil de loisirs du mercredi, aux activités KIDS et KLUB des vacances et de procéder au paiement en ligne. Les pièces justificatives sont stockées sur un espace sécurisé et toute modification de situation est immédiatement prise en compte.

### Mon « espace perso », mode d'emploi

1. Se connecter à [www.auray.fr](http://www.auray.fr) puis sélectionner la rubrique « Ma vie pratique » et la vignette « Espace Citoyens »
2. Cliquer sur «Créer mon espace» dans le cadre «Je n'ai pas d'espace» à gauche de la page d'accueil de l'Espace citoyens
3. Choisir un identifiant et un mot de passe (minimum 8 caractères dont au moins : 1 minuscule, 1 majuscule, 1 chiffre).  
*Renseigner la clé d'authentification (clé enfance) adressée par courrier si vous êtes déjà connu de la direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse. Cette clé est rappelée sur vos factures.  
Pour une première inscription, se rapprocher de la direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse.*
4. Réceptionner le mail de confirmation en cliquant sur le lien qu'il contient pour créer votre «espace perso».

Pour les non-initiés à internet, le service de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse propose un accompagnement, sur rendez-vous.

### Les modalités d'inscription

Chaque année, un dossier famille est à compléter pour les activités péri et extra scolaires proposées par la Ville (garderie, accueil de loisirs, pause méridienne, accompagnement scolaire).

### Les documents à fournir

Dossier famille (documents à fournir obligatoirement): dossier d'inscription à imprimer et à compléter, photocopies du carnet de santé pages vaccinations obligatoires, attestation CAF, MSA ou autre caisse de moins de trois mois indiquant le numéro d'allocataire et le quotient familial. Pour les non-allocataires, se rapprocher de la direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Plus de renseignements sur [www.auray.fr](http://www.auray.fr)



**Éducation - Enfance - Jeunesse**  
10 rue Auguste la Houle -56400 AURAY  
clsh.arlequin@ville-auray.fr - **02 97 24 36 76**  
[www.auray.fr](http://www.auray.fr)